**Module MQHI UM 31 (Hygiène et cadre de vie) – Résumé du cours**

**Introduction :**

Lorsqu’on parle de cadre de vie, il est question surtout de l’environnement naturel ainsi que le bâti, il s’agit alors de tout l’environnement naturel en milieu urbain, agricole, forestier…, cela fait référence aussi à l’eau que l’on boit, ou que l’on utilise pour diverses activités, à l’air que l’ou respire, au sol qui sert d’assise aux différentier activités humaines, ainsi qu’aux divers phénomènes naturels.

Par ses différentes activités, l’homme peut influer sur son environnement (pollution des eaux, pollution du sol, pollution atmosphérique, …).

Par conséquent la protection du cadre de vie doit être une préoccupation constante.

**1- Importance du concept du cadre de vie**

De nombreux facteurs peuvent agir sur la qualité du cadre de vie, tels que :

* Le phénomène de pollution
* Les nuisances sonores
* Les nuisances visuelles
* ………………………

La maitrise de ces facteurs conduit à un cadre de vie créatif de nouveaux agents économiques, et vecteur majeur d’attractivité économique.

* 1. **Amélioration de la qualité du cadre de vie**

Afin de mener des projets visant l’amélioration du cadre de vie des habitants, une gestion urbaine de proximité est indispensable. Cela nécessite un diagnostic commun et participatif des dysfonctionnements par rapport à l’espace public.

Parmi les différentes actions conduisant à l’amélioration du cadre de vie :

* La valorisation des déchets
* Le développement des moyens et procédures de transport.
* La protection des forêts
* Mieux gérer l’énergie dans un souci de régulation du climat.
  1. **Importance de la protection de l’environnement**

La protection de l’environnement implique la protection de nos sources de nourriture, d’eau potable…, les polluants peuvent nous faire développer des maladies ou des malformations.

L’action de l’homme par rapport à l’environnement peut se traduire par différents aspects :

* Développement du phénomène de l’effet de serre
* Acidification de l’air
* Formation de l’ozone troposphérique.

Un rapport de l’ONU prévient que la dégradation de l’environnement pouvant être causé par la croissance démographique rapide, l’urbanisation … pouvant avoir des conséquences néfastes sur la santé de la population.

1. **Facteurs de dégradation du cadre de vie**

Plusieurs facteurs interviennent pour entrainer la dégradation du cadre de vie parmi lesquels :

* Les nuisances sonores
* Les nuisances visuelles
* La pollution de l’eau de boisson
* …………………………….

1. **Les nuisances sonores :**

L’exposition à des nuisances sonores (dépassant les limites admissibles) peut conduire à des traumatismes sonores (déficit auditif, accouphène…), ainsi que des perturbations du sommeil, des difficultés de concentration et de fatigue. Les nuisances sonores peuvent aussi conduire à des états de dépression et des accidents de travail.

La règlementation impose aux responsables de réprimer les atteintes à la tranquillité publique, les troubles de voisinage nocturnes. Ceci concerne aussi tout autre acte de nature à compromettre la tranquillité publique.

* 1. **Différentes catégories de bruit**

On peut distinguer trois grandes catégories de bruit :

* + 1. Les bruits liés au comportement des personnes, d’animaux ou d’équipements :
* Fêtes et activités occasionnelles
* Appareils électroménagers
* Appareils de diffusion du son et de musique.
* Pétards et artificier
  + 1. Les bruits des activités professionnelles ou des activités culturelles, ou de loisirs organisés, de façon habituelle.
    2. Les bruits de chartriers public ou privé.

Certaines conditions peuvent augmenter le niveau du bruit :

* Insuffisance de précautions appropriées pour limiter le bruit.
* Le non respect des conditions de réalisation des travaux (horaires par exemple) ou d’utilisation et d’exploitation de matériel ou d’équipement.
  1. **Lutte contre les nuisances sonores**

En vue d’assurer la tranquillité publique, les mesures suivantes peuvent être mises en place :

* Limiter certaines activités professionnelles ou de loisir dans le temps.
* Limiter ou interdire la vente et l’utilisation d’artifices de divertissement.
* Il peut s’agir aussi d’interdire l’accès à certaines voies ou à certaines partions de voies de la ville aux véhicules dont la circulation et de nature à compromettre la tranquillité publique.
* Etablir une étude d’impact des nuisances sonores comportant une étude acoustiques et les descriptions des dispositions prises pour limiter le niveau sonore.
* Prendre toutes mesures pour garantir la tranquillité des riverains en limitant le niveau sonore par des procédures d’isolation phoniques.
* Refuser de délivrer des permis de construire, ou ne les accepter que sous réserve de l’observation de prescriptions spéciales, à des projets susceptibles d’être exposé à des nuisances sonores.
* La mise en place d’une réglementation ayant pour objectif de faire cesser ou diminuer les nuisances sonores.
* La réalisation d’une cartographié du bruit et un plan de prévention qui lui est lié.

1. **Les nuisances visuelles (insalubrité visuelle)**

L’amélioration des conditions d’hygiène, notamment la qualité de l’air dans les avenus et rues constitue un enjeu de santé publique qui préoccupe les autorités devant nécessairement s’impliquer pour un meilleur résultat.

Aujourd’hui les procédures publicitaires polluent la vue et l’image c’est un véritable désordre qui met en péril les efforts consentis.

L’insalubrité visuelle ne se limite pas seulement aux procédures publicitaires (poser d’enseignes publicitaires), elle est également perceptible au niveau du ravalement des façades.

- Un autre aspect de l’insalubrité visuelle est la vente sur les trottoirs, les marchandises sont exposées de telle sorte qu’on ne peut avoir une vue panoramique sur une même rue d’un point à un autre.

Cet état de fait a entrainé (entre autre) :

* L’obstruction de la silhouette des rues et avenues.
* La réduction des espaces de circulation des piétons.
* La production des ordures que certains commerçants déversent dans la nature.

1. **La qualité de l’eau de boisson**
   1. **Définition :** l’eau potable est une eau propre à la consommation, que l’on peut boire, mais aussi utilisée pour faire manger.

L’accès à l’eau potable contribue à l’hygiène et permet d’éviter les maladies hydriques (maladies liées à l’eau)

* 1. **Les causes du manque d’eau potable et d’assainissement :**

Parmi les causes du manque d’eau potable :

- La pauvreté dans certains pays empêche la construction des points d’eau aménagés.

- Les guerres et les catastrophes naturelles (telle que la sécheresse) sont aussi à l’origine du manque d’eau potable et d’assainissement.

* 1. **Solutions :**
* Pour avoir un accès à l’eau potable et à l’assainissement il convient de construire et de réhabiliter les puits et les installations sanitaires, (notamment dans les écoles pour les enfants).
* Pour lutter contre les maladies liées à l’eau, il s’agit de fournir le matériel nécessaire au traitement et à l’approvisionnement de l’eau.
* La population mondiale augmente régulièrement, et par conséquent la consommation et le gaspillage de l’eau augmentent aussi pouvant conduire à une pénurie, pour éviter que cela n’arrive, chacun doit se montrer responsable envers les générations futures en essayant d’économiser les ressources en eau.

* 1. **Les critères de potabilité de l’eau :**

Pour pouvoir être consommé en toute sécurité, l’eau doit répondre à des critères très stricts. Ces critères (ou Normes) varient en fonction de la législation en vigueure, selon qu’il s’agit d’une eau destinée à la consommation humaine, d’une eau industrielle ou autre.

Les critères de potabilité auxquels une eau doit répondre peuvent être regroupés en cinq catégories :

* + 1. **Les paramètres physico-chimiques**

Ils correspondent aux caractéristiques de l’eau tels que la température, le PH, la conductivité ou la dureté de l’eau, et délimitent les quantités maximales à ne pas dépasser pour certains composants (tels que chlorures, le potassium, les sulfates, les ions….)

* + 1. **Les paramètres organoleptiques :**

Ils concernent la couleur, le gout, et l’odeur de l’eau. L’eau doit être agréable à boire, claire et sans odeur. Ces paramètres étant liés au confort de consommation.

* + 1. **Les paramètres microbiologiques :**

Ils permettent de contrôler que l’eau ne contient aucun germe pathogène, comme le virus, les bactéries, ou les parasites pouvant provoquer les maladies (ou des épidémies).

* + 1. **Les paramètres liés aux substances indésirables:**

Ils concernent les limites admissibles de substances telles que, les nitrates et les pesticides.

* + 1. **Les paramètres liés aux substances toxiques :**

Il s’agit des micropolluants tels que l’arsenic, le cyanure, le chrome, le nickel, le sélénium, qui sont soumis à des normes très sévères à cause de leurs toxicité. Les limites admissibles de ces substances sont très faibles.

1. **Hygiène des denrées alimentaires :**

Le public est en droit d’attendre que les aliments qu’il consomme soient sans danger et propres à la consommation. Les intoxications alimentaires et les maladies transmises par les aliments peuvent être fatales. Les foyers d’intoxication alimentaires peuvent perturber les échanges et le tourisme, et entrainer un manque à gagner, et du chômage. La détérioration peut se répercuter sur le commerce et la confiance des consommateurs.

Les échanges internationaux les denrées alimentaires et le voyage à l’étranger sont en augmentation, apportant des avantages sociaux et économiques importants, mais cela facilite aussi la propagation des maladies a travers le monde.

En outre les habitudes alimentaires ont considérablement évolué dans de nombreux pays et de nouvelles techniques de production des aliments se sont développées. Par conséquent un contrôle efficace de l’hygiène est donc indispensable afin d’éviter les conséquences négatives par rapport à la santé publique et sur l’économie des intoxications alimentaires et des maladies transmises par les aliments.

**La norme ISO 22000 :**

La norme ISO 22000 permet la mise en place d’un modèle de système de management de la sécurité des denrées alimentaires intégrant à la fois les éléments relatifs au système de management, les fondements relatifs au système HACCP.

La norme ISO 22000 permet d’associer les aspects de la maitrise et du management de la sécurité alimentaire tels que :

* La veille et le respect de la réglementation
* La communication interne et externe
* Le management des compétences.
* La gestion des urgences et des crises.
* L’amélioration continue.